

---

---

**Véhicules routiers — Dispositifs  
stabilisateurs pour les caravanes et les  
remorques légères —**

**Partie 1:  
Stabilisateurs intégrés**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
*Road vehicles — Stabilizing devices for caravans and light trailers —*  
**(standards.iteh.ai)**  
*Part 1: Integrated stabilizers*

[ISO 11555-1:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003>



**PDF — Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 11555-1:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003>

© ISO 2003

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

1	Domaine d'application .....	1
2	Références normatives .....	1
3	Termes et définitions .....	1
4	Exigences de conception .....	1
5	Essais sur le banc d'essai .....	5
6	Instructions de montage et d'utilisation .....	6
7	Marquage .....	6
	Bibliographie .....	7

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 11555-1:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 11555-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 4, *Caravanes et remorques légères*.

L'ISO 11555 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Véhicules routiers — Dispositifs stabilisateurs pour les caravanes et les remorques légères*.

— *Partie 1: Stabilisateurs intégrés*

*Les stabilisateurs à lame* seront traités dans une future partie 2.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 11555-1:2003  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003>

## Introduction

Les efforts additionnels provenant d'un dispositif d'attelage ne devraient pas être en mesure de transmettre des efforts sur la boule d'attelage de façon à réduire la durée de vie du dispositif. L'endroit et la façon dont le dispositif stabilisateur est fixé au dispositif d'attelage constituent des paramètres importants. C'est pourquoi, les dispositifs stabilisateurs sont autorisés uniquement si l'attelage est approuvé par le fabricant pour utilisation avec de tels dispositifs.

La conformité avec la présente partie de l'ISO 11555 assure que le dispositif stabilisateur en service n'affecte pas de façon défavorable ni la charge admise, ni le fonctionnement de la barre d'attelage et des dispositifs d'attelage et de freinage.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 11555-1:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 11555-1:2003

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003>

# Véhicules routiers — Dispositifs stabilisateurs pour les caravanes et les remorques légères —

## Partie 1:

### Stabilisateurs intégrés

#### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 11555 spécifie les exigences pour les stabilisateurs intégrés pour remorques à essieu central (essieu unique ou essieu tandem) de masse maximale en charge inférieure ou égale à 3 500 kg. Les stabilisateurs intégrés qui satisfont aux exigences de la présente partie de l'ISO 11555 peuvent être utilisés sans restriction avec des dispositifs d'attelage conformes à l'ISO 3853.

#### 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3853, *Véhicules routiers — Dispositifs d'attelage montés sur les véhicules tractant des caravanes ou des remorques légères — Essai de résistance mécanique*

#### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

##### 3.1

##### **dispositif stabilisateur**

stabilisateur

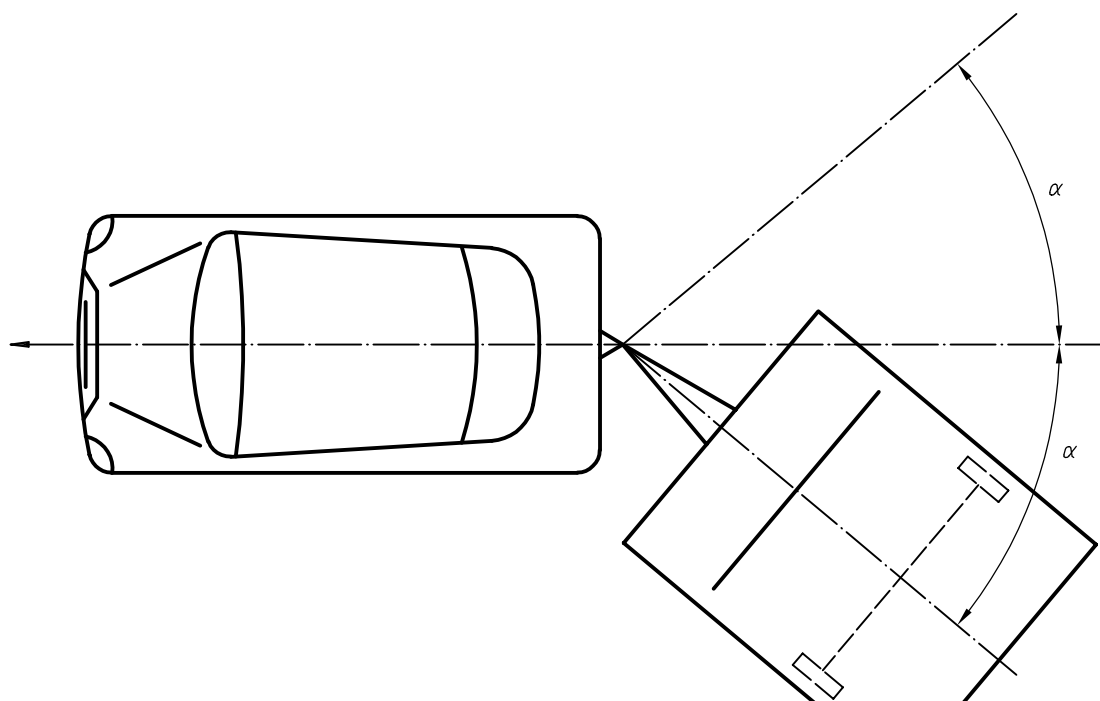
dispositif intégré ou supplémentaire placé entre un véhicule tracteur et la remorque à essieu central, dont le principal objet est de réduire ou d'empêcher les oscillations autour de l'axe de lacet et les mouvements de roulis et de tangage

Voir Figures 1 à 3.

#### 4 Exigences de conception

**4.1** L'action du dispositif stabilisateur doit être approximativement uniforme et continue des deux côtés.

Dans le cas de dispositifs stabilisateurs dans lesquels l'amortissement autour de l'axe vertical (l'axe de lacet) s'obtient dans une proportion relativement importante par frottement mécanique, les moments maximal et minimal d'amortissement dans la zone d'un angle de lacet de 5° à droite et à gauche, par rapport à la position centrale, ne doivent pas différer de plus de 30 %. Ceci est à mesurer avec un stabilisateur monté sur un banc d'essai, et en augmentant lentement la force qui déplace le stabilisateur selon son angle de lacet.

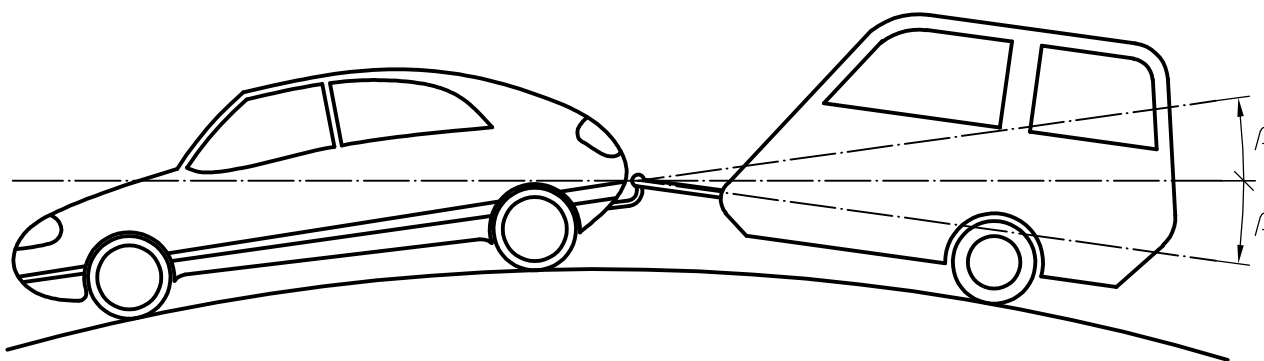


**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

**Figure 1 — Angle de lacet**

ISO 11555-1:2003

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b8fc95d1-3d69-4617-8166-0aac4dc68f49/iso-11555-1-2003>



**Figure 2 — Angle de tangage**



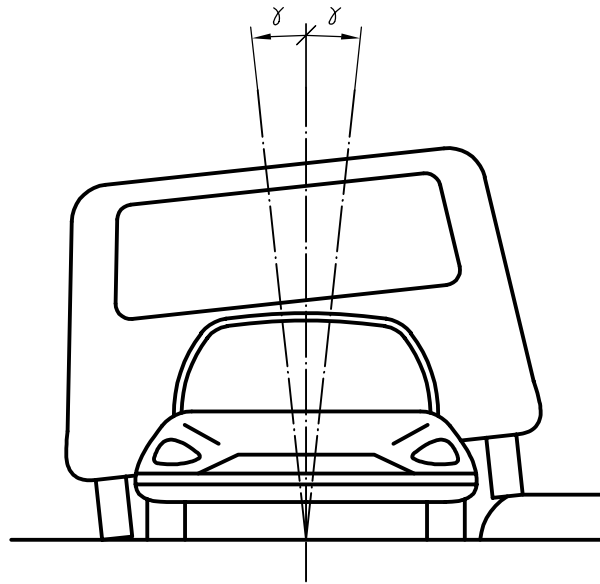


Figure 3 — Angle de roulis

**4.2** Les déplacements angulaires minimaux dans l'espace à l'attache doivent être les suivants

$\pm 60^\circ$  pour l'angle de lacet,  $\alpha$ , et, simultanément,

$\pm 7^\circ$  pour l'angle de tangage,  $\beta$ , et, simultanément,

$\pm 8^\circ$  pour l'angle de roulis,  $\gamma$ .

Le dispositif stabilisateur et le dispositif d'attelage doivent pouvoir être attelés et dételés à chacun des trois angles suivants:

$\alpha \pm 60^\circ$

$\beta \pm 7^\circ$

$\gamma \pm 8^\circ$

L'angle de lacet minimal du dispositif stabilisateur lui-même, sans tangage ni roulis, doit être de  $\alpha = \pm 75^\circ$  (voir Figure 1).

**4.3** Les forces statiques générées par le stabilisateur ne doivent pas dépasser les charges statiques admises pour les composants certifiés avoisinants.

**4.4** Le moment d'amortissement autour de l'axe vertical passant par le point d'attelage (axe de lacet),  $M_{art}$ , tel que déterminé par les essais de simulation d'oscillations, ne doit pas dépasser  $350^{+10}_0$  N·m ou la valeur numérique de  $0,46 m_R$ , la valeur la plus basse étant retenue ( $m_R$  étant la masse maximale totale calculée de la remorque, fournie par son constructeur, en kilogrammes, conformément à l'ISO 3853), ni être inférieur à  $0,07 m_R$ , de façon à assurer que la résistance à la fatigue de l'attelage ne soit pas défavorablement affectée par les forces ni par les moments transmis par le dispositif stabilisateur (voir Figure 4).